

Mise à niveau des services d'urgences

# Le ministère de la Santé démarre le Plan d'accélération 2019-2021



Trente ambulances de type «A» hautement équipées en matériel biomédical, 144 couveuses fixes et 24 couveuses mobiles seront distribuées aux Centres hospitaliers régionaux. Ph. Kartouch

**Le Plan d'accélération de la mise à niveau des urgences 2019-2021 vise à améliorer la qualité des soins au niveau des urgences principalement dans les centres médicaux régionaux et provinciaux.**

Dans le cadre des actions entreprises pour l'amélioration de la prise en charge des urgences médicales pré-hospitalières et hospitalières, le ministère de la Santé a lancé, hier mardi 25 décembre, le Plan d'accélération de la mise à niveau des urgences 2019-2021, au Centre hospitalier préfectoral Prince Moulay Abdellah à Salé.

«Le plan d'accélération de la mise à niveau des urgences est devenu une nécessité face à la demande croissante de services d'urgence. En 2018, le nombre de consultations médicales dans les services d'urgence dans les hôpitaux publics a dépassé les 6 millions de consultations. Le nombre de patients qui se rendent quotidiennement aux urgences dans les centres médicaux régionaux est de 400 personnes, 250 dans les centres médicaux provinciaux et environ 100 personnes dans les hôpitaux de proximité», a souligné Anas Doukkali, ministre de la Santé, lors de la cérémonie de lancement de ce plan d'accélération de la mise à niveau des urgences qui vise à poursuivre le développement des Services d'assistance médicale urgente et des Services mobiles d'urgence et de réanimation SAMU/Services mobiles d'urgence et de réanimation notamment par la création des SAMU dans quatre régions : Drâa-Tafilalet, Béni Mellal-Khénifra, Guelmim-Oued Noun et Dakhla-Oued Eddahab, et

la mise à niveau des SAMU existants. Le plan prévoit également de mettre en place des bases des Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) au niveau des hôpitaux de référence et mettre à niveau les services d'urgences hospitalières régionales puis provinciales et des hôpitaux de proximité.

Ce plan a aussi pour objectif d'augmenter l'effectif des professionnels exerçant dans les urgences et d'élaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue sur la prise en charge des urgences médicales au profit des cadres médicaux et paramédicaux. Dans ce sens, le ministre de la Santé a reçu, lors de la cérémonie de lancement de ce plan, les professionnels de santé récemment recrutés et affectés aux services des urgences médicales, dont 100 infirmiers spécialistes en soins d'urgences et soins intensifs, 35 techniciens ambulanciers et 50 aides-soignants. «Le ministère de la Santé place l'élément humain au centre de ses préoccupations vu l'importance du rôle que jouent les ressources humaines qualifiées dans l'amélioration du système de la santé. Le lancement du plan d'accélération de la mise à niveau des urgences est une occasion idéale pour reconnaître les efforts déployés par les cadres médicaux et paramédicaux qui travaillent dans les urgences pour assurer la santé des citoyens», a affirmé Anass Doukkali, notant que le plan vise aussi à organiser le parcours professionnel du personnel des urgences et à revoir le décret relatif aux indemnités de gardes, d'astreintes et de permanences.

Le ministre a également déclaré que 30

ambulances de type «A» hautement équipées en matériel biomédical, 144 couveuses fixes et 24 couveuses mobiles seront distribuées aux Centres Hospitaliers Régionaux, dans le cadre de ce nouveau plan.

Par ailleurs, il est prévu de développer les filières des urgences spécialisées (urgences pédiatriques, néonatalogiques, cardio-vasculaires, neurologiques, obstétricales et traumatologiques), de doter le transport sanitaire de nouveaux équipements spécifiques à chaque spécialité, de renouveler le parc ambulancier en acquérant de nouvelles ambulances couvrant toutes les régions du Royaume. Par la même occasion, le ministère de la Santé prévoit l'élaboration des protocoles thérapeutiques de prise en charge des urgences médicales, le développement de la télé-urgence entre les centres hospitaliers universitaires régionaux, les Centres hospitaliers provinciaux (CHP) et les hôpitaux de proximité, et l'accélération de la promulgation de la loi sur les urgences pré-hospitalières et le transport sanitaire. Le département de Doukkali verra aussi au développement et à la promotion du partenariat avec le secteur privé pour le déploiement des SMUR privés.

Rappelons qu'en marge de la cérémonie de lancement du plan, une convention de partenariat a été signée pour l'amélioration de l'offre de soins dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du Réseau intégré des soins d'urgences médicales «Risum» entre le Centre hospitalier Ibn Sina et les autres hôpitaux de la région. ■

Hajjar El Haitit